



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LORETTEVILLE

Règlement Numéro 1443

**Modifiant le règlement de zonage numéro
1386 afin de :**

- 1- créer la zone PC-569;
 - 2- intégrer certaines orientations de développement relatives au prolongement des rues de la Quiétude et Jovette-Bernier.
-

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la municipalité en vertu des paragraphes 1) 3), 5) et 20) du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT l'entente intervenue au cours du mois de septembre entre la Ville de Loretteville, Les Habitations Qué-Beauce inc., Gilles Fortin et la copropriété des Jardins du plateau;

CONSIDÉRANT les résolutions 99-038 et 99-061 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution 99-292 du Conseil de ville;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 22 novembre 1999;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

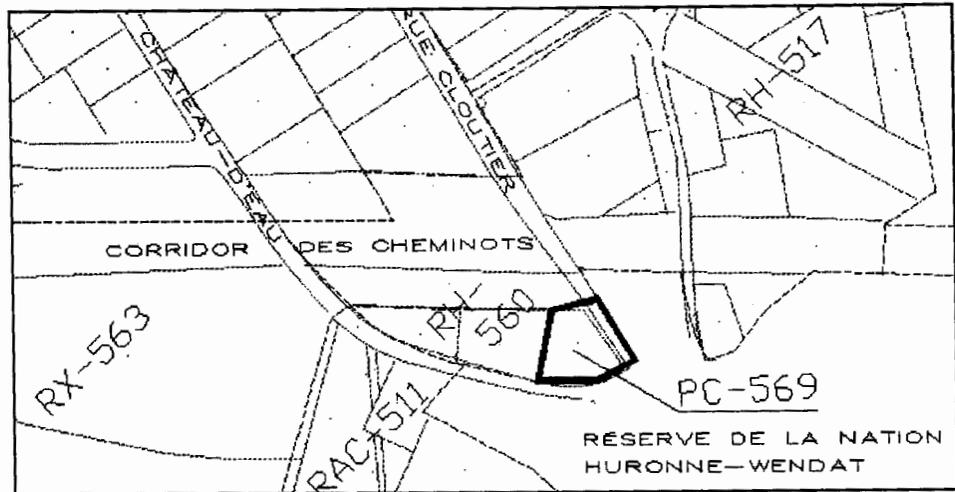
ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 1386 est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 2.1 L'annexe 1.3.6.A (plan de zonage) est modifié :

- 1- par la création de la zone PC-569 à même une partie de la zone RH-560. La figure 2.1.A illustre la partie pertinente du plan de zonage une fois modifiée;
- 2- par la création des zones RAA-153, RAC-154 et RAC-155 et RH-156 à même une partie de la zone RAC-151;
- 3- par l'extension de la zone RAC-151 à même une partie de la zone PA-146.

Les modifications indiquées aux paragraphes 2- et 3- du premier alinéa sont illustrées à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

Figure 2.1.A



ARTICLE 2.2 Le tableau 3.1.3.A est modifié par l'insertion des deux rangées suivantes après la rangée débutant par RAA-432 :

RAC-153	5,0 m	6,7 m
RAC-154	5,0 m	1,0 m en altitude relative par rapport à la hauteur de l'habitation existante portant le numéro 72 sur la rue de la Quiétude

ARTICLE 2.3 Le tableau 3.1.6.A est modifié par l'insertion de la rangée suivante après la rangée débutant par RAA-417, RAC-330 :

RAC-155	6,0	7,5
---------	-----	-----

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**FAIT ET PASSÉ À LORETTEVILLE,
ce 20 décembre 1999.**

Denis Giguère
Dénis Giguère, maire

Gilles Martel
Gilles Martel, greffier

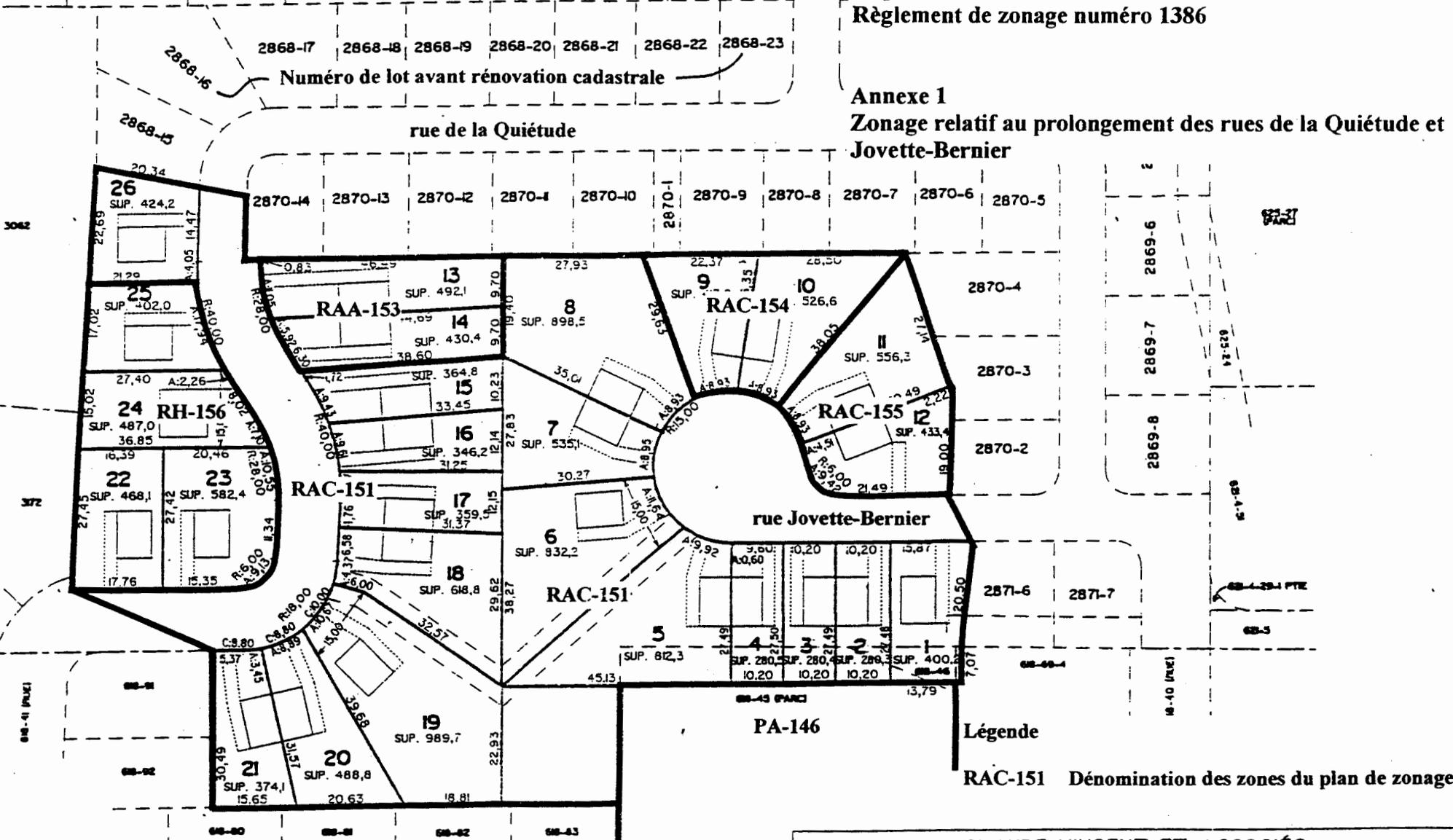


626-0-98 (RUE)
626-0-98
626-0-97
626-0-98
626-0-93
626-0-94
626-0-93
626-0-92
626-0-91 (RUE)

Ville de Loretteville

**Règlement numéro modifiant le
Règlement de zonage numéro 1386**

**Annexe 1
Zonage relatif au prolongement des rues de la Quiétude et
Jovette-Bernier**



Légende
RAC-151 Dénomination des zones du plan de zonage

DOSSIER: 1-94-129
FICHER: 19412907.dgn

CLAUDE VINCENT ET ASSOCIÉS
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
2405, rue De Cellis, bureau 4A, Québec, (Québec) G2C 1K7
Tél.: (418) 840-1588, Fax: (418) 840-1788

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1443

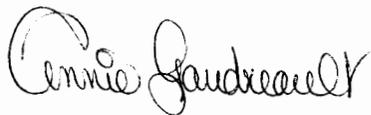
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal a adopté lors de l'assemblée tenue le 20 décembre 1999, le règlement numéro 1443 modifiant le règlement de zonage numéro 1386 afin de créer la zone PC-569 et d'intégrer certaines orientations de développement relatives au prolongement des rues de la Quiétude et Jovette-Bernier.

Ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la C.U.Q. comme en fait foi le certificat de conformité émis le 25 janvier 2000.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 février 2000, date à compter de laquelle il est réputé conforme au plan d'urbanisme.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 305, rue Racine, Loretteville, aux heures d'ouverture.

Donné à Loretteville, ce 25 février 2000.



Annie Gaudreault, avocate
Greffière adjointe

Je, soussignée, certifie avoir affiché le présent avis public
au tableau d'affichage à l'hôtel de ville le 25 février 2000
à 15 h 05.

A handwritten signature in cursive script, reading "Martine Lévesque". The signature is written in dark ink and is positioned below the typed text.

Martine Lévesque, secrétaire